

Distr. RESTRICTED
PRS/2014/CRP.21

ORIGINAL: FRENCH

THIRD INTERNATIONAL DECADE FOR THE ERADICATION OF COLONIALISM

Pacific regional seminar on the implementation of the Third International Decade for
the Eradication of Colonialism: accelerating action

Denarau, Nadi, Fiji
21 to 23 May 2014

STATEMENT BY

THE REPRESENTATIVE OF FRANCE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Intervention de la France. Séminaire du C 24 – Fidji 22 mai 2014

La France souhaite apporter aux membres du comité quelques éclairages complémentaires pour leur permettre d'apprécier le soutien qu'elle apporte au processus de décolonisation de la Nouvelle-Calédonie depuis 25 ans.

Le soutien au rééquilibrage s'exprime notamment en province nord par l'appui apporté au projet de construction de l'usine métallurgique du nord. L'Etat a, en effet permis aux indépendantistes d'accéder et de maîtriser la ressource en nickel du massif du Koniambo qui appartenait au groupe français ERAMET. Il a ensuite apporté des financements conséquents pour la construction de l'usine au travers de la défiscalisation et de prêts consentis par l'agence française du développement.

Plus globalement, tous les projets métallurgiques ont bénéficié de l'aide financière de l'Etat qui a aussi mis à disposition l'expertise industrielle. Aujourd'hui la Nouvelle-Calédonie compte trois usines qui la place parmi les 5 premiers producteurs mondiaux de nickel.

Au travers de la contractualisation, l'Etat soutient financièrement la mise en œuvre des politiques publiques par les collectivités depuis plus de 20 ans. Un véritable partenariat s'est ainsi construit au fil des années. Les contrats de développement ont soutenu l'aménagement du territoire des trois des provinces avec un accent particulier en termes de rééquilibrage sur le nord et les Iles loyauté.

La politique contractuelle de l'Etat témoigne à la fois d'un engagement fort en faveur du développement et d'un souci permanent de rééquilibrage entre les différentes provinces de la Nouvelle-Calédonie. Pour vous donner un ordre de grandeur, depuis 2006, ce sont près de 800 millions d'euros qui ont été engagés par l'Etat autour de deux principaux axes : 1 - solidarité, cohésion sociale et jeunesse et 2 - aménagement durable de l'espace et rééquilibrage.

Nous souhaitons souligner que l'Etat s'est particulièrement investi pour soutenir la politique du logement social qu'il finance aujourd'hui à 95%, avec pour objectif est de loger les familles à faible revenu. L'Etat poursuivra dans cette voie car le besoin est encore important (estimé à 1000 logements par an).

Autre domaine dans lequel l'action de l'Etat est particulièrement marquante : la formation des hommes et des femmes. Les Accords politique de Matignon et de Nouméa ont engagé l'Etat à promouvoir des cadres calédoniens et en particulier kanak pour l'exercice de responsabilité dans tous les domaines du développement mais également dans l'exercice des compétences régaliennes : justice, sécurité, monnaie, relations internationales.

Les résultats sont aujourd'hui tangibles : 1400 cadres à 80% kanak ont été formés et apportent aujourd'hui leurs compétences dans les différentes collectivités, administrations entreprises en NC. Cet effort doit être poursuivi et (même) accéléré pour reprendre un terme cher au C 24. Des actions nouvelles sont enclenchées avec notamment les grandes écoles françaises pour la formation de magistrats, de managers de haut niveau (partenariat avec HEC), et dans les métiers de la sécurité (police, gendarmerie, sapeurs-pompiers).

Concernant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, soulignons l'action de l'armée française au travers du régiment du service militaire adapté qui permet de former à différents métiers manuels (mécanique, bâtiment, travaux publics, élevage, hôtellerie, restauration) et d'insérer environ 600 jeunes calédoniens par an. Il s'agit d'un accompagnement à vocation sociale dans un cadre militaire qui vise à apporter une réponse globale à l'exclusion, au chômage, à la désocialisation et à l'illettrisme des jeunes. Face à son succès, ce programme est appelé à monter en puissance notamment en province nord.

Dernier point sur lequel il nous semble important de revenir, les transferts de compétences. Presque tous les transferts prévus par l'Accord de Nouméa ont été réalisés. Les transferts les plus récents sont les suivants : police et sécurité de la circulation maritime en 2011, enseignement du second degré public et privé en 2012 ; Police et sécurité de la circulation aérienne en janvier 2013 ; droit civil et droit commercial en juillet 2013 ; sécurité civile en 2014.

Les établissements publics ont tous été transférés, à l'exception de l'ADRAF, organisme en charge de la réforme foncière et du retour des terres coutumières.

L'Etat compense les charges induites par l'exercice de ces nouvelles responsabilités par la Nouvelle-Calédonie : soit 54 millions d'euros par an, hors salaires des enseignants.

Les compétences listées à l'article 27 de la loi organique, tout comme l'ADRAF, restent à transférer dès lors que les élus du congrès de Nouvelle-Calédonie en feront la demande. Il s'agit du contrôle financier et de légalisé des collectivités, de l'audiovisuel et de l'enseignement supérieur.

S'agissant de la compétence partagée entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie en matière de relation internationale, l'Etat a toujours dit qu'il s'agissait d'un domaine de souveraineté partagée et soutient toutes les initiatives du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans le sens d'une plus grande intégration régionale.

Conclusion :

On arrive en fin de processus de l'Accord de Nouméa, période délicate et décisive pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. La France continuera de jouer un rôle actif dans le cadre du processus de décolonisation comme elle s'y est engagée aux côtés des calédoniens. La clé du processus de décolonisation est de parvenir à un rapport gagnant/gagnant entre partenaires. Il s'agit d'un enjeu historique pour la France et la Nouvelle-Calédonie.

====*==*==*==*==*==*